

# Note d'unité

## Centre bus de Paris Est | N°2019 - 69

Décision du 13 août 2019

**Décision N° BUS 2019-69 du 13 août 2019  
portant délégation de signature de la directrice de l'unité opérationnelle du centre  
bus de Paris Est, au responsable des ressources humaines, contrôleur de gestion,  
responsable transport de l'unité opérationnelle du centre bus de Paris Est**

**La directrice de l'unité opérationnelle du centre bus de Paris Est,**

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2018-95 consentie le 17 décembre 2018 au directeur du département BUS par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° BUS 2018-127 consentie le 17 décembre 2018 par le directeur du département BUS à la directrice de l'unité opérationnelle du centre bus de Paris Est.

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

De donner délégation, en cas d'absence ou empêchement de sa part, à :

- Madame Lucie BRUANDET, responsable des ressources humaines, ou à
- Monsieur Sébastien ROBERT, responsable transport, ou à
- Monsieur Jean-Christophe GRAS, contrôleur de gestion d'unité.

A l'effet de signer, en son nom, tous les actes, décisions et documents pris pour les besoins de l'activité de ladite unité et relatifs aux attributions mentionnés dans la délégation de pouvoirs du 17 décembre 2018 (n° BUS 2018-127).

**Article 2**

La présente délégation annule et remplace la délégation de signature n° BUS 2019-20 du 7 février 2019.



---

### Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait le 13 août 2019

Fabienne LUQUET  
Directrice du centre bus de Paris Est